

Classements individuels de fin de saison 2020-2021

Calendrier et procédure

Séries concernées	Parution	Demande de modification	Publication et/ou appels
<p>Séries A et B0</p> <p>Ces classements sont attribués par la Commission Nationale Top et Evénements</p>	<p>Publication officielle (site FRBTT)</p> <p>le 17 mai 2021</p>	<p>à adresser :</p> <p>Mr Claude JUNIUS Rue Brogniez, 41/3 1070 Bruxelles</p> <p>le 3 juin 2021 date de la poste faisant foi</p>	<p>Publication des modifications</p> <p>le 10 juin 2021</p> <p>Appel jusqu'au 28 juin (date limite) chez : Melle Nathalie ALEXANDER (S.G. National) Rue Brogniez, 41/3 1070 Bruxelles</p> <p>date de la poste faisant foi Publication le 30 juin 2021</p>
<p>Séries B2-B4-B6</p> <p>Ces classements sont attribués par la Cellule des Classements de l'Aile Francophone</p>	<p>Gel des classements</p>	<p>ASBL Aile Francophone de la FRBTT Rue Pierre du Diable, 46 5100 Jambes</p> <p>entre le 1 et le 10 mai 2021 via l'espace personnel ou courrier (voir EP) date de la poste faisant foi</p>	<p>Publication des classements définitifs</p> <p>le 18 mai 2021</p> <p>Un appel n'est plus possible en vertu des Règlements Sportifs francophones</p>
<p>Séries C0 à NC</p> <p>Ces classements sont attribués par les Provinces</p>	<p>Gel des classements</p>	<p>ASBL Aile Francophone de la FRBTT Rue Pierre du Diable, 46 5100 Jambes</p> <p>entre le 1 et le 10 mai 2021 via l'espace personnel ou courrier (voir EP) date de la poste faisant foi</p>	<p>Publication des classements définitifs</p> <p>le 18 mai 2021</p> <p>Un appel n'est plus possible en vertu des Règlements Sportifs francophones</p>

MODALITES A RESPECTER POUR L'INTRODUCTION D'UNE DEMANDE DE MODIFICATION

Dans tous les cas, seul la joueuse ou le joueur a le droit d'introduire une demande de modification.

Cette demande, introduite sur le formulaire repris dans l'EP, doit être envoyée par courrier normal ou via l'espace personnel au Secrétariat de l'AFTT.

Nous insistons sur le fait qu'il n'existe plus de possibilité d'appel.

Le classement qui sera attribué après l'analyse d'une éventuelle demande de modification **sera définitif**.

Nous vous invitons à vous référer aux Règlements Sportifs Francophones (articles 34 et 35) pour de plus amples renseignements.